

**- VILLE de VALOGNES -**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance Ordinaire du 22 JUIN 2009**

L'AN DEUX MILLE NEUF, le VINGT-DEUX du mois de JUIN, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

**Etaient présents** : M. Jacques COQUELIN, Maire,  
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,  
Adjoints au Maire,  
M. Pierre COURSIER, Conseiller Municipal Délégué,  
MM. Gérard BREBANT, Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, Sylvie BECHET, M. Jean-Louis VALENTIN, Mme Jocelyne MANCEAU (*à partir de 18 h 35*), Melle Julie JEAN, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIEVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, MM. Didier GOUJON, Jean LENOBLE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme Lucie LUCAS, Conseillère Municipale (pouvoir à M. LOSIO), M. Damien FORTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à M. THOMAS).

**Absente** : Mme Jocelyne MANCEAU, Conseillère Municipale (*jusqu'à 18 h 35*).

**Melle Julie JEAN** a été élue Secrétaire.

-----  
Date de convocation : 15/06/2009  
Date d'affichage : 15/06/2009  
Nbre de Conseillers en exercice : 29  
Nbre de Conseillers présents : 26 puis 27  
Nbre de Conseillers votants : 28 puis 29

# VILLE DE VALOGNES

## RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 22 juin 2009 à 18 heures

### COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

#### 1. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement – Exercice 2008.

*Rapport affiché  
dans le hall et  
sur le site  
Internet*

Suite à l'adoption du compte administratif 2008 du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement, les Conseillers Municipaux **PRENNENT ACTE** de ce rapport annuel.

#### 2. Allocation de subventions municipales.

Après examen par sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration Générale, réunie le 15 juin 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ALLOUE** les subventions suivantes :
  - ✓ **100 € à l'association « Prévention Routière »** pour l'éducation routière apportée aux élèves valognais et sa participation à l'étape du Tour de Normandie
  - ✓ **1.000 € (à titre exceptionnel) à l'Amicale Laïque**, pour l'équilibre de l'exercice 2008 du Centre Aéré suite à la communication du bilan financier
  - ✓ **273 € (à titre exceptionnel) à la Société Barbey d'Aurévilly**, suite au partenariat pour la commémoration du Bicentenaire de la naissance de Jules Amédée Barbey d'Aurévilly pour solde de tous comptes, conformément aux dispositions de la convention.

Et à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de la répartition des subventions aux associations sportives selon des critères définis sur le tableau affiché dans le hall de la Mairie.

### 3. Budgets de la Ville et du Service de l'Eau et de l'Assainissement - Admissions en non-valeur.

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 15 juin 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE l'admission en non-valeur** des produits que le Trésorier Receveur Municipal n'a pu mettre en recouvrement pour des factures d'eau et de repas cantine sur les exercices de 2002 à 2008 :

*Budget principal de la Ville* ..... 1.255,17 €  
*Budget du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement* 4.879,64 €

### 4. Assurances de la Ville - lancement de l'appel d'offres public.

Les contrats d'assurances de la Ville de Valognes venant à échéance le 31 décembre 2009, sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 15 juin 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le lancement d'un Appel à la concurrence pour la souscription de nouveaux contrats d'assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010
- et **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises.

### 5. Cessions et acquisition de parcelles de terrain.

Après étude par sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 8 juin 2009 et de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 15 juin 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**DONNE SON ACCORD** aux cessions et acquisition suivantes :

#### **Espace d'Activités Economiques - secteur de Prêmesnil :**

- Cession d'une parcelle d'une superficie de 3.000 m<sup>2</sup> environ à la SCI 2LM, pour le transfert de la Société ICL GRAPHIC.
- Cession d'une parcelle d'une superficie de 4.300 m<sup>2</sup> environ à la SCI CELESTIN, pour l'implantation de la Société COTENTIN PALETTES, représentée par M. Anthony LEROY.
- Cession d'une parcelle d'une superficie de 8.100 m<sup>2</sup> environ à AP Méca SAS représentée par M. Arnaud POYET, Président, pour le transfert de cette Société.

- Modificatif à la rédaction d'un acte de vente – Par délibération en date du 20 septembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une parcelle à la Direction Interdépartementale des Routes du Nord-Ouest, pour laquelle il était prévu que l'acte de vente soit fait en la forme administrative. La DIRNO souhaite que l'acte soit rédigé par Maître ROUHETTE, à Brécécy, Notaire assistant de l'Etat, en concours avec Maître LEFRANCOIS, Notaire à Valognes.
- Cession d'une bande de terrain de 120 m<sup>2</sup> environ à M. et Mme BENON, sise route de Sottevast, suite à la cession d'une parcelle à la Fondation du Bon Sauveur et compte tenu de la configuration des lieux.
- Echanges de parcelles entre la SCI Les Sœurs, représentée par M. GIMAZANE, le Conseil Général de la Manche et la Ville de Valognes, dans le cadre de l'aménagement du parc des Cordeliers et compte tenu de la configuration des lieux.

#### 6. Mise en place durant l'été d'une navette par car Valognes – Bricquebec – Barneville-Carteret.

Depuis l'été 1999, une navette gratuite par car circule entre Valognes et Barneville-Carteret, via Bricquebec, pour permettre aux Valognais de se rendre sur les plages de Barneville-Carteret, et aux habitants de Bricquebec et de la Côte des Iles, de fréquenter la piscine municipale de Valognes.

Sur avis de sa Commission Jeunesse – Vie associative – Temps Libre, réunie le 10 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SE PRONONCE favorablement** sur le renouvellement de ce service en juillet et août 2009.

#### 7. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Après examen par sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration Générale, réunie le 15 juin 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, le renouvellement de contrats de travail à l'Ecole Municipale de Musique et la modification du tableau des emplois communaux, afin de permettre notamment la nomination des personnels inscrits au tableau annuel d'avancement de grade ou sur liste d'aptitude après avis des Commissions administratives paritaires.

Et par 28 voix pour et 1 voix contre,

- **DECIDE** la suppression d'un poste d'assistance aux maîtresses en maternelle de Tocqueville.

L'Assemblée communale **PREND ACTE** également des informations communiquées par Monsieur le Maire sur la revalorisation du régime indemnitaire du personnel.

## **8. Adhésion de la Ville de Valognes à l'Association « Pour une Normandie à grande vitesse ».**

La qualité du lien ferroviaire vers Paris constituant une nécessité pour assurer le développement économique de la Basse-Normandie, une nouvelle association intitulée « Pour une Normandie à grande vitesse » a été constituée le 10 avril. Cette association a pour objet de réunir les conditions favorables à l'amélioration de ces lignes.

Après examen en réunion « Toutes Commissions » du 15 juin 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DECIDE** l'adhésion de la Ville de Valognes à cette association et le règlement chaque année d'une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale de l'Association.

## **9. Modification des statuts de la CCBV.**

Après examen en réunion « Toutes Commissions » du 15 juin 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ACCEPTE** la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognes, portant sur les compétences :

C-40 Participation financière, construction et gestion d'équipements structurants pour le maintien des services publics et de proximité d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, la participation à l'opération d'aménagement du bâtiment des voyageurs de la gare de Valognes, la construction et la gestion d'une Maison des Services Publics de Proximité à Valognes et d'une caserne de gendarmerie pour la brigade territoriale de Valognes

C-50 Services Publics à la demande de transports routiers non urbains de personnes, par délégation de compétence du Département de la Manche.

## 10. Aménagement de la rue Barbey d'Aurévilly - approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 8 juin 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le programme de travaux concernant l'aménagement de la rue Barbey d'Aurévilly, pour un montant estimatif de 308.772,52 € TTC
- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises
- **ET RETIENT** comme mode de dévolution des travaux, la mise en concurrence des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée.

## 11. Dépistage Obésité Nord-Cotentin - Forum Nutrition-Santé - passation d'une convention avec le réseau DONC.

Un réseau associatif, dont le Centre Hospitalier Public du Cotentin est le pivot, s'est mis en place pour la promotion du dépistage du rebond précoce de corpulence, la prévention et le traitement de l'obésité en modifiant les habitudes alimentaires et redonnant goût à l'activité physique pour la population infantile du Nord-Cotentin.

L'engagement de la Municipalité partenaire porte principalement sur les aides pédagogiques et la mise à disposition de locaux.

Après étude par ses différentes Commissions municipales et sur proposition de sa Commission Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement, lors de sa dernière réunion du 9 juin 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de la participation de la Ville de Valognes selon les conditions présentées d'un partenariat avec l'Association DONC de Cherbourg, pour la mise en place d'actions de dépistage de l'obésité, actions comprenant l'organisation la semaine du 25 au 31 janvier 2010 d'un « Forum Nutrition Santé »,
- **CONFIE** à la Commission Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement la coordination de ces actions en fonction des thèmes retenus par le Comité de Pilotage constitué à cet effet ainsi que l'organisation de ce forum à Valognes avec les différents partenaires,
- **Et AUTORISE** la signature de la convention d'objectifs à passer avec ladite association.

## **12. Construction d'un hangar préfabriqué pour le rangement du matériel associatif - approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et autorisation de dépôt de permis de construire.**

Le soutien logistique à apporter aux Associations figurant dans les priorités du mandat, et en raison des besoins de stockage de matériels divers, la Municipalité envisage de construire un hangar de type industriel en bardage simple peau, d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> avec une localisation sur le terrain municipal dédié en partie aux locaux de l'Association des Restaurants du Cœur, sis Chemin du Gravier.

Après examen par sa Commission Jeunesse - Vie associative - Temps Libre, réunie le 10 juin 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **CONFIRME** le projet de construction d'un hangar préfabriqué pour le rangement du matériel associatif,
- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises, avec un lot unique, pour la consultation à intervenir, en procédure adaptée,
- **AUTORISE** le Maire à signer, dater et déposer la demande de permis de construire,
- **Et MANDATE** sa Commission pour convenir des clauses de conclusion des conventions à intervenir avec les Associations concernées selon le modèle type régissant cette forme juridique de mise à disposition, en cernant au mieux de part et d'autre, les responsabilités devant être couvertes par les contrats d'assurances des intervenants.

## **13. Opération Eté-Jeunes - extension de la période de fonctionnement.**

Chaque année, la Ville de Valognes organise l'opération « Eté Jeunes » durant les vacances estivales, à raison de 4 semaines en août, en collaboration avec les associations valognaises. Pour 2009, la Municipalité souhaite ouvrir ce service public municipal également en juillet.

Sur avis de sa Commission Jeunesse - Vie associative - Temps Libre, réunie le 10 juin 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

**DONNE SON ACCORD** à l'extension de la période de fonctionnement de l'opération Eté Jeunes, soit du 6 juillet au 28 août 2009.

#### 14. Evolution du Plan Local d'Urbanisme - PLU - Modification et révisions simplifiées.

Par délibération du 18 octobre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de VALOGNES, document règlementaire de planification urbaine susceptible d'évoluer en fonction des projets d'initiatives publiques ou privées.

Trois procédures sont prévues par le Code de l'Urbanisme concernant cette évolution :

- ✓ la modification (durée estimée à 5 ou 6 mois environ),
- ✓ la révision simplifiée (durée estimée à 8 mois environ),
- ✓ la révision (durée estimée à 2 ans minimum).

Sur proposition de sa Commission Urbanisme réunie le 28 mai 2009 et après examen par celle-ci, des différents dossiers se rapportant à l'évolution du P.L.U., le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DECIDE** la mise en place de la modification et des deux révisions simplifiées du P.L.U.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des Services de l'Etat,
- **CONFIE** au Cabinet F.H.R. dont le siège social est fixé rue de Lignières à GUERBIGNY 80500, la mise en œuvre des dossiers de modification et de révisions simplifiées,

Et en ce qui concerne la procédure des révisions simplifiées, à :

- **DECIDE** de mener la procédure selon le cadre défini par l'article L. 123-13, du Code de l'Urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques,
- **FIXE** les modalités de concertation prévues par l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, de la façon suivante :
  - ✓ information sur le site Internet de la Ville de Valognes,
  - ✓ publicité dans la presse locale,
  - ✓ permanences d'Elus, membres de la Commission Communale d'Urbanisme,
  - ✓ insertion dans une plaquette de communication municipale.

Les crédits nécessaires au financement de ces dépenses étant inscrits au compte 202 du budget communal 2009 et pouvant autant que de besoin, être abondés par décision modificative.



## 15. Requalification du Cœur de Ville et construction de bâtiments publics - Marchés de définition - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

La Municipalité souhaite engager le projet de requalification du Cœur de Ville et, en particulier, de la Place du Château avec la construction de bâtiments publics.

La volonté municipale n'étant pas de transférer ou de réaliser des équipements à la périphérie de la Ville mais de développer le maximum d'activités au Cœur même de la cité, en tenant compte des orientations déclinées ci-après :

- Liaison commerçante entre la rue Henri Cornat et la Place Vicq d'Azir,
- Construction en Centre Ville d'une salle de spectacle pouvant intégrer l'école municipale de musique,
- Redéfinition du sens de circulation et de stationnement à partir de la Place du Château,
- Accessibilité au marché hebdomadaire et aux manifestations en Centre Ville,
- Création d'un point « I SERVICES » - animations de Ville - promotion communication - accompagnement de l'événementiel - activités commerciales, associatives et touristiques,
- Redéfinition et traitement des liaisons entre la Place du Château et la Place Vicq d'Azir, la Place Général de Gaulle, la petite Place du Château et la rue Henri Cornat,
- Redéfinition et traitement des espaces de manœuvre et de stationnement des cars desservant les lignes régulières et assurant les transports scolaires.

Conformément à l'article 73 du Code des Marchés publics, la Collectivité doit recourir aux marchés de définition, permettant de s'assurer de la faisabilité, de l'opportunité d'une opération de maîtrise d'ouvrage, de déterminer une localisation, de définir le programme et d'arrêter une enveloppe financière prévisionnelle.

Après examen par ses Commissions réunies ensemble le 15 juin 2009, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, à la majorité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD :**
  - au lancement d'un Appel Public à la Concurrence pour une mission d'étude pré-opérationnelle pour la requalification du Cœur de Ville et la construction de bâtiments publics,
  - à la décomposition de cette mission en quatre objectifs distincts comprenant :

- I : Aménagement de la place du Château,
- II : Construction d'une salle à vocation culturelle,
- III : Construction de locaux spécifiques,
- IV : Construction d'une école de musique municipale.

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) selon une procédure unique, après avis d'appel public à la concurrence, pour confier trois marchés de définition ayant un même objet et exécutés simultanément, conformément aux dispositions de l'article 73 du Code des Marchés Publics.
- **FIXE** le montant des honoraires pour chacun des trois marchés.
- **RETIENT** comme mode de dévolution la procédure d'appel d'offres ouvert.
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les trois marchés à intervenir avec les trois équipes retenues par la Commission d'appel d'offres.

## 16. Conventions, marché, contrats, régie.

Sur avis favorable de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 15 juin 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la vente de la bande dessinée « Si j'étais grande ... je serais Maman » de Curd Ridet, au prix de 9,95 €, dans le cadre de l'exposition temporaire mise en place dans la cour de l'Hôtel-Dieu et **MODIFIE** en conséquence la régie de recettes.
- **DECIDE** le reversement de la retenue de garantie à la commune pour un montant de 366,90 €, retenue de garantie qui avait été effectuée à l'entreprise J. QUEIJO pour travaux de réfection des sanitaires à l'école maternelle Le Bouteiller (marché du 2 juillet 2001), cette entreprise étant dissoute après liquidation judiciaire et les pièces nécessaires au paiement ne pouvant être établies.

L'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation des conventions et des contrats suivants :

- Conventions avec l'Agence de l'Eau pour des participations financières dans le cadre des opérations suivantes : *extension du réseau d'assainissement de la Lande de Beaumont et de la Croix des Faulx ; extension du réseau d'assainissement de la route du Bois, des rues du Vieux Château et du Balnéaire ; réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de Poterie, de la Chasse Pinel et de la rue Carnot.*

▪ Conventions et contrats à caractère culturel :

- ✓ *convention de partenariat avec le Club-Photo pour l'organisation d'une exposition « Valognes-20<sup>ème</sup> anniversaire de son club photo » du 26 juin au 26 septembre, au Musée de l'Eau de vie et des Vieux Métiers ;*
- ✓ *contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec la Cie du Gros Nez Rouge, pour une animation mobile sur la place du Château et un défilé vers le stade de Valognes, dans le cadre des manifestations du 13 juillet – cachet : 810 € TTC (frais de déplacement compris – hors charges sociales) ;*
- ✓ *contrats pour l'organisation de deux concerts sur la place du Château, entre 21 h 00 et 23 h 30, dans le cadre des manifestations du 13 juillet : concert avec le groupe ERIDAN de Couville – coût 500 € ; concert avec l'association « La Grive Musicienne » pour le groupe MAINOMAI - coût : 650 €.*

▪ Conventions pour la mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs municipaux, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2009, avec les associations relevant de la loi 1901 et avec les établissements scolaires du second degré et la collectivité de rattachement (Conseil Général pour les collèges et Conseil Régional pour le lycée).

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **AUTORISE** la passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de deux salles d'activités du centre de loisirs sans hébergement à l'Amicale Laïque pour l'organisation du Centre Aéré en juillet 2009.

Valognes, le 23 juin 2009

**LE MAIRE :**

**Jacques COQUELIN**